VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 12e

19 SEPTEMBRE 2023 - 19 h

DÉLIBÉRATION

CERTIFICAT

La Maire du 12e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 19 septembre 2023, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le vendredi 22 septembre 2023 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 22 septembre 2023.

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12e arrondissement de Paris